



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-150

Ottawa, le 12 avril 2005

### **Okalakatiget Society**

Nain et Happy Valley/Goose Bay (Terre-Neuve et Labrador)

*Demande 2004-1148-9*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-11*

*3 février 2005*

### **Entreprise de distribution de radiocommunication – Renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de distribution de radiocommunication desservant Nain (CKOK) et Happy Valley/Goose Bay (CKHV), du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2012. La licence sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.
2. Cette entreprise retransmet la programmation du réseau de l'Okalakatiget Society.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*